

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011**

-0-0-0-

**ASSOCIATION IREPS AQUITAINE**

**6 quai de Paludate  
33800 BORDEAUX**

-0-0-0-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
***Exercice clos le 31 décembre 2011***

-o-o-o-

**ASSOCIATION IREPS AQUITAINE**

6, quai de Paludate  
33800 Bordeaux

-o-o-o-

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

En particulier, nous nous sommes attachés à vérifier la cohérence du traitement comptable des opérations de fusion décrites en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux,

Le 4 juin 2012

**POUR LA S.A.S. COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

**Olivier LAFON**

Commissaire aux comptes

# **COMPTES ANNUELS**

BILAN

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		au 01/10/2010 au 31/12/2010 (15 mois)	
	Brut	Amort prov.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	23 499	22 465	1 034	1 991
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 032	11 032		
Autres immobilisations corporelles	141 898	117 832	24 066	33 720
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	91		91	91
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 820		13 820	12 880
<b>TOTAL (I)</b>	<b>190 340</b>	<b>151 329</b>	<b>39 011</b>	<b>48 683</b>
<b>Stocks en cours</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 746
Créances usagers et comptes rattachés	42 333	6 750	35 583	42 806
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				3 304
. Personnel	900		900	305
. Organismes sociaux	142		142	40
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	372 235		372 235	401 592
Valeurs mobilières de placement	100 316	1 443	98 873	338 712
Disponibilités	669 451		669 451	259 124
Charges constatées d'avance	7 455		7 455	6 113
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 192 833</b>	<b>8 193</b>	<b>1 184 639</b>	<b>1 053 740</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 383 173</b>	<b>159 522</b>	<b>1 223 651</b>	<b>1 102 423</b>

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2011</b> (12 mois)	du 01/10/2010 au 31/12/2010 (03 mois)
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
<b>Fonds propres</b>		
. Fonds associatifs sans droit de reprise		
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	-21 135	
. Résultat de l'exercice	10 956	
<b>Autres fonds associatifs</b>		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports	237 000	237 000
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>226 822</b>	<b>237 000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
	18 048	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>18 048</b>	
<b>Fonds dédiés</b>		
. Sur subventions de fonctionnement	601 676	481 965
. Sur autres ressources		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>601 676</b>	<b>481 965</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes assimilées	17 266	28 290
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	84 009	91 541
Autres	275 830	254 669
Produits constatés d'avance		8 957
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>377 105</b>	<b>383 457</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 223 651</b>	<b>1 102 423</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
<b>Engagements donnés</b>		

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

COMPTE DE RESULTAT



## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2011</b> (12 mois)			du 01/10/2010 au 31/12/2010 (03 mois)
	France	Exportations	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	88 811		88 811	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>88 811</b>		<b>88 811</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 578 172	
Dons				
Cotisations			1 030	
Legs et donations				
Produits liés à des financements réglementaires				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			470 289	
Autres produits			2	
Reprise de provisions			5 859	
Transfert de charges			21 433	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>2 076 785</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 165 596</b>	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)				
<b>Produits financiers</b>				
De participations			1 516	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			17 096	
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>18 612</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion			2 281	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>2 281</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 186 489</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR ~ DEFICIT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 186 489</b>	

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

	Financé dès le <b>31/12/2011</b> (12 mois)	du 01/10/2010 au 31/12/2010 (03 mois)
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises et de matières premières		
Variation de stock marchandises et matières premières		
Autres achats non stockés	16 671	
Services extérieurs	170 876	
Autres services extérieurs	148 240	
Impôts, taxes et versements assimilés	98 379	
Salaires et traitements	800 324	
Charges sociales	324 388	
Autres charges de personnels	4 088	
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements	14 539	
Dotations aux provisions	2 772	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	590 000	
Autres charges	0	
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 170 276</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 443	
Intérêts et charges assimilées	69	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>1 512</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	3 745	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>3 745</b>	
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 175 533</b>	
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>10 956</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 186 489</b>	
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
Produits		
. Bénévolat		
. Prestations en nature		
. Dons en nature		
<b>Total</b>		
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Personnel bénévole		
<b>Total</b>		

**Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire**

# **ANNEXES**

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## PRESENTATION GENERALE

L'association Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Aquitaine (IREPS Aquitaine) est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle est issue de la volonté de regroupement de cinq associations, traduite par la fusion des associations suivantes :

**a) L'association CODES 24 :**

Le CODES 24, association de loi 1901, était le relais du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES) devenu institut depuis le 4 mars 2002 : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES). Le CODES 24 a été créé en Dordogne en 1985 à l'initiative du directeur et d'un médecin inspecteur de la DDASS.

Sa mission consistait à diffuser la documentation issue du CFES, coordonner et assurer une médiation entre les différentes structures du domaine social.

**b) L'association CODES 40 :**

L'association d'Education pour la Santé des Landes a été créée en 1988 suite à l'initiative du médecin de santé scolaire de l'Inspection académique.

Un premier salarié a été recruté en 1992.

Il s'agissait à l'époque de diffuser principalement les supports de prévention du CFES. Progressivement des actions de prévention ont été mises en place.

Au vu de la dynamique de l'association, le directeur de la DDASS des Landes a proposé aux administrateurs de demander au CFES la « labellisation » en CODES, ce qui sera effectif en 1994.

A partir de 1998, le CODES a été soutenu dans ses missions et actions d'éducation pour la santé par l'Etat, l'Assurance Maladie et le Conseil Général des Landes.

Depuis, le CODES 40 investit de plus en plus les missions de coordination de plusieurs réseaux d'acteurs dans le champ médico-social et d'appui aux politiques publiques territoriales.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

**c) L'association CODES 47 :**

20 juillet 1971 : constitution de l'Association Départementale d'Education Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne, transformée à la création du CFES en Comité Départemental d'Education pour la Santé - CODES 47.

Animée par une équipe de bénévoles, l'association recrute avec le soutien financier de l'Etat en février 1994 un premier salarié.

Le CODES 47 répond dès lors aux appels à projets tant au niveau local, régional que national, et développe ses activités en adéquation avec les valeurs et les missions du CFES, puis à compter de 2002 de la Fédération Nationale d'Education pour la Santé (FNES).

**d) L'association CODES 64 :**

Le Comité départemental d'éducation pour la santé des Pyrénées Atlantiques - CODES 64 - a été créé le 30 juin 1978 par le Docteur Nancy, Médecin Inspecteur de la Protection Infantile Maternelle de la DDASS 64, et sous l'égide du Comité régional de Bordeaux.

Sa finalité première était de participer au développement de l'éducation sanitaire et sociale dans le cadre des programmes arrêtés par le CFES et dans le but de protéger et de promouvoir la santé de la population du département.

Dès lors, le CODES 64 fonctionne grâce à l'implication de bénévoles le plus souvent issus du secteur sanitaire.

En 1991, le CODES 64 embauche ses 2 premiers salariés : en janvier sur son siège social à Pau et en septembre au sein de l'antenne du Pays Basque.

Dès 1992, l'équipe s'agrandit par le recrutement en mars d'un 2ème salarié sur Pau.

**e) L'association CRAES-CRIPS Aquitaine :**

L'Association a été fondée en 1946 sous le nom de Société Française de Prophylaxie Sanitaire et Morale. Elle est devenue en 1957 Comité National d'Education Sanitaire et Sociale, puis en 1968, Centre Interdépartemental d'Education Sanitaire et Sociale – Région d'Aquitaine, et CRAES en 1981.

Le comité régional passera convention avec le Conseil général pour la création d'une section départementale qui se transformera en 1990 en Comité départemental. En 1993 le Comité départemental disparaîtra et désormais le CRAES en assurera la fonction.

L'association a ensuite fusionné en 2004 avec l'association le Centre Régional d'information et de Prévention Sida d'Aquitaine (CRIPS Aquitaine). A la suite de cette fusion, l'association s'est dénommée : Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé -Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida en Aquitaine.

**Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire**

L'IREPS Aquitaine a pour objet l'éducation et la promotion de la santé en Aquitaine.

Les missions de l'IREPS Aquitaine sont de :

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales de santé publique,
- ✓ Soutenir méthodologiquement les acteurs locaux au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Documenter et communiquer sur les données probantes,
- ✓ Développer la recherche-action et favoriser les actions de subsidiarité sur les territoires ou des thématiques non couvertes en fonction des besoins,
- ✓ Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Produire des données contribuant à l'analyse locale des besoins en éducation pour la santé et le repérage des leviers d'action.

**Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire**

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### A) Opération de fusion au 31/12/2010 :

#### 1) Description de l'opération de fusion :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association IREPS Aquitaine en date du 22 novembre 2010 a approuvé la fusion absorption des Associations CODES 24, CODES 40, CODES 47, CODES 64, et de l'association CRAES-CRIPS Aquitaine.

Les parties ont donné un effet différé à cette fusion absorption à la date du 31/12/2010.

Les situations nettes des Associations absorbées ont été apportées à l'Association absorbante et sont donc présentées dans les présents comptes de l'Association IREPS Aquitaine.

#### 2) Apports des associations absorbées :

Dans le cadre des traités de fusion validés par les Assemblées Générales respectives, les associations absorbées ont apporté à l'Association IREPS Aquitaine tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs sans exception, ni réserves, qui constituent les patrimoines des associations absorbées.

Ce sont les comptes des associations absorbées, arrêtés au 31/12/2010, qui ont servi de base à l'établissement des conditions et des modalités de la fusion.

Par convention, les traités de fusion convenaient que les éléments d'actif et de passif transmis par les associations absorbées soient retenus pour leurs valeurs nettes comptables au 31/12/2010.

Aucune réévaluation d'éléments d'actif n'a donc été effectuée.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

**3) Montant des actifs nets apportés par :****a) CODES 24**

Actif apporté :	33.001,00 €
Passif apporté :	<u>-78.597,00 €</u>
Passif Net apporté	<b>-45.596,00 €</b>

**b) CODES 40**

Actif apporté :	354.668,00 €
Passif apporté :	<u>-189.053,00 €</u>
Passif Net apporté	<b>165.615,00 €</b>

**c) CODES 47**

Actif apporté :	247.998,00 €
Passif apporté :	<u>-100.182,00 €</u>
Passif Net apporté	<b>147.815,00 €</b>

**d) CODES 64**

Actif apporté :	89.616,00 €
Passif apporté :	<u>-103.490,00 €</u>
Passif Net apporté	<b>-13.874,00 €</b>

**e) CRAES CRIPS AQUITAINE**

Actif apporté :	414.490,00 €
Passif apporté :	<u>-431.449,00 €</u>
Passif Net apporté	<b>-16.959,00 €</b>

Le total des actifs nets apportés et fusionnés s'élève à **237.000 euros et constitue l'écart de fusion.**

**B) Durée des exercices comptables :**

Il s'agit du deuxième exercice social de l'association. La durée de l'exercice comptable 2011 et de 12 mois contre 3 mois pour l'exercice précédent.

**Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire**



## PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 223 650,67 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du Plan comptable général et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, (Règlement du CRC n° 99-01 du 16/02/99 et ses règlements modificatifs).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### I. PRINCIPES

#### ➤ Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

➤ Changement de méthode d'évaluation et de méthode de présentation

Sur l'exercice 2011, IREPS AQUITAINE a opté pour la méthode préférentielle concernant les engagements retraite. Désormais, les engagements retraite sont comptabilisés.

Pour la première année les engagements retraite ont fait l'objet d'une provision, calculée à l'ouverture et comptabilisée par imputation sur les capitaux propres et plus précisément sur le compte « report à nouveau ».

Seule la variation de la provision affecte le résultat la première année d'application.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Logiciels informatiques	L	1 à 3 ans
Matériels	L	5 ans
Agencements aménagements	L	7 ans
Matériel bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	5 à 7 ans

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

➤ Absence d'immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a fait ressortir aucune immobilisation ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

➤ Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au Coût Moyen Pondéré.

Les stocks sont dépréciés si leur taux de rotation est faible. Il n'y a pas de dépréciation comptabilisée sur l'exercice.

➤ Créances, dettes et liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'association en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

➤ Traitement comptable des subventions d'exploitation et fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1) Actif immobiliséa) Valeur brute des immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 190 340 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 827	732	9 060	23 499
Immobilisations corporelles	163 930	3 195	14 196	152 930
Immobilisations financières	12 971	940		13 911
<b>TOTAL</b>	<b>208 729</b>	<b>4 867</b>	<b>23 256</b>	<b>190 340</b>

b) Amortissements et provisions des immobilisations :

Amortissements et provisions d'actif = 151 329 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 835	1 690	9 060	22 465
Immobilisations corporelles	130 211	12 849	14 196	128 864
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>160 046</b>	<b>14 539</b>	<b>23 256</b>	<b>151 329</b>

c) Immobilisations nettes à la clôture :

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Logiciels informatiques	23 499	22 465	1 034
Matériels	11 032	11 032	0
Agencements aménagements	7 644	4 935	2 710
Matériel bureau et informatique	80 116	65 897	14 219
Mobilier de bureau	54 137	47 001	7 137
<b>TOTAL</b>	<b>176 429</b>	<b>151 329</b>	<b>25 100</b>

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

2) *Etat des créances = 436 885 €*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 820		13 820
Actif circulant & charges d'avance	423 065	423 065	
<b>TOTAL</b>	<b>436 885</b>	<b>423 065</b>	<b>13 820</b>

3) *Provisions pour dépréciation = 8 193 €*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	6 750			6 750
Comptes financiers		1 443		1 443
<b>TOTAL</b>	<b>6 750</b>	<b>1 443</b>		<b>8 193</b>

4) *Produits à recevoir par postes du bilan = 14 904 €*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 262
Autres créances	7 642
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>14 904</b>

5) *Charges constatées d'avance = 7 455 €*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 1) Provisions = 18 048 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	21 135	2 772	5 859	18 048
<b>TOTAL</b>	<b>21 135</b>	<b>2 772</b>	<b>5 859</b>	<b>18 048</b>

Commentaires :

Les provisions pour risques et charges comptabilisées concernent les provisions pour indemnité de départ à la retraite. La provision d'ouverture a été comptabilisée en contrepartie du poste report à nouveau au 01/01/2011.

## 2) Etat des dettes = 377 105 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 266	107	17 159	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	84 009	73 391	10 619	
Dettes fiscales & sociales	258 603	239 254	19 349	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	17 227	5 257	11 970	
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>377 105</b>	<b>318 009</b>	<b>59 096</b>	

## 3) Charges à payer par postes du bilan = 186 476 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	61 342
Dettes fiscales & sociales	125 134
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>186 476</b>

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### 1) Produits à recevoir = 14 904 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
<i>Clients, factures à établir (418100000)</i>	7 262
<b>TOTAL</b>	<b>7 262</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Produits à recevoir (468700000)</i>	7 642
<b>TOTAL</b>	<b>7 642</b>

### 2) Charges constatées d'avance = 7 455 €

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance (486000000)</i>	7 455
<b>TOTAL</b>	<b>7 455</b>

### 3) Charges à payer = 186 476 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournisseurs Fnp (408100000)</i>	61 342
<b>TOTAL</b>	<b>61 342</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Prov. Congés payés (428200000)</i>	69 714
<i>Prov. RTT (428215000)</i>	6 862
<i>Prov. Prime précarité CDD (428620000)</i>	6 927
<i>Charges sociales s/ congés à payer (438200000)</i>	28 304
<i>Prov ch soc cp (438215000)</i>	2 774
<i>Ch. Soc. Sur prime précarité (438620000)</i>	2 812
<i>Ch. Fiscales s/ prov. CP (448200000)</i>	6 518
<i>Ch. Fiscales s/ prov. RTT (448215000)</i>	574
<i>Ch. Fiscales s/ prov. Précarité (448620000)</i>	648
<b>TOTAL</b>	<b>125 134</b>

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire



## AUTRES INFORMATIONS

➤ Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

➤ Tableau des effectifs

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	7,70
Non cadres	21,30
<b>TOTAL</b>	<b>29,00</b>

Les effectifs ci-dessus sont exprimés en équivalent temps plein (ETP).

➤ Engagements pris en matière de retraite

Option retenue :

Les engagements en matière de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du Code du Travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptable et leur montant est indiqué en annexe.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

\* Taux :

- Taux d'actualisation net d'inflation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 3,00 %
- Taux de charges sociales : 43,00 %

\* Age de départ à la retraite : 65 ans

\* Turn over :

- Un taux de rotation de 3 % a été retenu pour l'ensemble du personnel.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2011 à 18.048 euros.

Pour la première année les engagements retraite ont fait l'objet d'une provision, calculée à l'ouverture et s'élevant 21.135 euros, comptabilisée par imputation sur les capitaux propres et plus précisément sur le compte « report à nouveau ».

Seule la variation de la provision affecte le résultat la première année d'application.

➤ *Droit individuel à la formation*

La loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle a instauré un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit se cumule par année civile sur une durée maximum de 6 ans.

Les engagements de l'association en matière de droit individuel à la formation figurent en engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit individuel à la formation s'élève à 2.667,80 heures.

➤ *Bénévolat*

L'association n'a pas valorisé le travail des bénévoles.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

➤ Mouvements des fonds propres

	<b>Montants</b>
<b>Fonds associatifs au 31/12/2010</b>	237 000
Report à nouveau débiteur	- 21 135
Excédent 2011	+ 10 956
<b>Total des fonds associatifs et réserves au 31/12/2011</b>	<b>226 821</b>

➤ Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 est de 4.407 euros.

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire

➤ Tableau de suivi des fonds dédiés

Actions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
FRUIT RECRE 2010	4 385	4 385	3 900	3 900
PERIGUEUX PQSS 2010	6 380	6 380		
BERGERAC PQSS 2010	2 934	2 934		
INTERVENTIONS 2011	190	190		
SANTE TERRITOIRES 2010	2 800	2 800		
PROJET INTER REGION	900	900		
SPIP 2010	150	150		
SIA 2010	1 100	1 100		
ATOUT ROUTE 2010	22 179	22 179		
MILIEU SCOLAIRE ANTENNE 47	4 369	4 369		
BIEN VIEILLIR 2010	5 140	5 140		
SANTE ENVIRT 2010	500	500		
TABAC POMPIERS	3 705			3 705
RESEAU ECOUTE DAX	2 096			2 096
FORMATIONS	2 200			2 200
OUTILS	1 700			1 700
TABAC PRECAIRE	1 975			1 975
INEGALITE SOCIALES			3 900	3 900
PRF JEUNES EN FORMATIONS	3 727	3 727	6 800	6 800
MILIEU SCOLAIRE ANTENNE 24			13 600	13 600
SANTE ENVIRT FORMONS NOUS			6 800	6 800
REFLEXION SANTE	34 580	34 580	3 000	3 000
MINEURS PRISON			7 000	7 000
RESEAU RESPECT	16 023	16 023	600	600
SANTE PRISON			1 400	1 400
PRF ANTENNE 40	4 058	4 058	700	700
ESTIME DE SOI			1 700	1 700
SANTE JEUNES	7 440	7 440	2 700	2 700
AIDES AUX AIDANTS			7 300	7 300
BIEN DANS MON CORPS			800	800
PARLONS EN			3 100	3 100
PRECEPS	299 269	299 269	327 000	327 000
CPO	7 000	7 000	107 000	107 000
PNNS	46 511	46 511	41 600	41 600
NUTRITION PRECARITE			9 600	9 600
LAVAGE DES MAINS			23 700	23 700
GROSSESSES NON SOUHAITEES	654	654	6 600	6 600
DISCRIMINATION			6 300	6 300
PREVIOLENCES SEXISTES			4 900	4 900
<b>TOTAL</b>	<b>481 965</b>	<b>470 289</b>	<b>590 000</b>	<b>601 676</b>

Vu le Commissaire aux Comptes  
Compagnie Fiduciaire